

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt deux, le sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, M. Stéphane SOLER, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : Mme Françoise POCK.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : Mme Françoise POCK en faveur de Mme Joëlle COLLOCA.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Subvention aux associations

Mme le Maire rappelle que compte tenu de la situation sanitaire en 2021, la répartition des subventions avait été minorée de 50 %.

Elle informe l'assemblée que pour cette année, il n'y aura pas de minoration.

Mme BESSON Nathalie présente le tableau transmis lors de la convocation. Il représente l'attribution des subventions pour chaque association avec les différentes base de calcul ainsi que les attributions complémentaires.

Mme Nathalie BESSON Trésorière de l'association de gymnastique et Mme Jacqueline LINDER Présidente de l'association St Victor Solidarité, se retirent au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Contrat Territorial : Travaux d'aménagement en traversée d'agglomération RD 101

Madame le Maire rappelle que la sollicitation du Département a permis d'obtenir une subvention de 200 000,00 € concernant les travaux d'aménagement de la RD 101.

Elle informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux, l'ensemble des parcelles acquises feront l'objet d'une cession au profit du domaine public départemental. Les travaux devraient démarrer en octobre 2022 pour une durée d'environ 6 mois. La commune est dans l'attente de la réponse des services spécialisés de l'Etat concernant le dossier Loi sur l'Eau.

Une coordination de l'ensemble des travaux a été réalisée et prise en compte.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) est une redevance établie par rapport à la population et ajustée avec un ratio.

La commune avait perçue la redevance pour l'année 2017.

Madame le Maire propose à l'assemblée que ce montant soit fixé au taux maximum prévu par décret et revalorisé automatiquement chaque année.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Remboursement de la taxe d'aménagement, trop perçu pour l'année 2017.

Le Trésor Public a informé la commune d'un trop perçu concernant la taxe d'aménagement pour l'année 2017.

La commune s'engage à rembourser la somme de 2 413,46 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Il a été décidé au niveau national de faire évoluer cette méthode et d'appliquer la nomenclature M57.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, il pourra être appliqué la nomenclature M57 simplifiée.

Actuellement 10 communes ont basculé dans la nouvelle nomenclature.

Madame le Maire propose de basculer au 01.01.2023

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Questions diverses

Madame le Maire présente les points suivants :

a- Madame le Maire informe l'assemblée que les 2 bornes de recharges pour les voitures électriques ont été mises en service. Une information sera mise sur Panneau pocket ainsi qu'un article dans Mide Libre.

b- Madame le Maire informe l'assemblée que le véhicule électrique commandé a été livré. Celui-ci vient en remplacement d'un véhicule thermique qui sera vendu.

c- Dans le cadre des travaux de restauration du site de Mayran, Mme Gabrielle WELLISCH, Architecte du Patrimoine nous a remis sa proposition financière concernant l'étude préalable des travaux, qui s'élève à 5 600,00 HT soit 6 720,00 € TTC. Ainsi que sa proposition concernant la maîtrise d'oeuvre qui s'élèvera à 11% du montant des travaux définis.

d- La Commune et l'Agglomération du Gard Rhodanien ont organisé une campagne de broyage des végétaux du 9 au 16 mai 2022, avec une récupération des broyats le 20 mai.

e- Madame le Maire informe les élus que l'Agglomération du Gard Rhodanien avait fait réaliser une campagne de thermographie aérien qui prend en compte les déperditions de chaleur. Les résultats sont visibles sur les cartographies du SIIG et de l'Agglomération. Une équipe permettra de fournir les explications et proposera des subventions possibles. Une information sera mise sur Panneau pocket.

f- Concernant la participation citoyenne (réfèrent en lien avec la Gendarmerie) pour l'information de faits anormaux, il y a 3 personnes de plus. Malheureusement tous les quartiers ne sont pas représentés, en particulier celui de la Roquette.

g- Concernant les demandes de subventions de projets :

- Pour la vidéo surveillance, un changement d'organisation nationale n'a pas permis d'obtenir la subvention. Une nouvelle demande sera déposée l'année prochaine.

Madame le Maire signale que néanmoins les travaux vont être engagés cette année.

- Pour l'éclairage public, pas de subvention sauf pour la salle René Mathieu et le Tennis.

La municipalité doit analyser la rentabilité de l'investissement sur les deux complexes.

h- Madame le Maire informe que l'année prochaine une nouvelle classe de PS/GS sera ouverte compte tenu de l'augmentation du nombre des enfants.

i- Madame le Maire explique à l'assemblée que le mur de l'école a dû être démoli car fragilisé par les racines de l'arbre se trouvant à proximité, et qui a dû être abattu. Sa reconstruction a démarré. Le plaquage en pierres sera confié aux chantiers d'insertion.

j- Monsieur Georges DANIEL informe que le repas de Noël 2021 avait été reporté pour cause de crise sanitaire . Il s'est déroulé le 15 mai 2022. Une centaine de personnes étaient présentes. Monsieur Georges DANIEL rappelle la nécessité que les élus y participent.

Une nouvelle action avec l'association ARCOPRED sera également entreprise (association en aide aux seniors) concernant la nutrition : 4 dates ont été retenues : le 15/06/22 , 22/06/22 , 29/06/22 et le 06/07/22 .

Le correspondant est Monsieur Georges DANIEL pour les inscriptions. Ces séances se dérouleront au Foyer St Victor.

k- Monsieur Georges DANIEL informe que le plan canicule a été mis en place suite à une information transmise par la Préfecture. Dans la commune 10 à 15 personnes sont concernées. Une commande de livrets a été faite et ils seront fournis avec explication.

l- Madame le Maire informe le conseil que nous sommes déjà en vigilance sécheresse.

m- Madame le Maire fait le point sur l'animation "Saint-Vict'Scène" et précise qu'il y a eu 350 entrées pour les 6 spectacles, que le retour des spectateurs est très positif et que l'animation sera reconduite l'an prochain les 13, 14 et 15 mai 2023.

Elle précise également que l'engagement de tous est nécessaire pour la bonne tenue des manifestations.

n- Questions posées par Monsieur JOUVE Guillaume :

- Concernant la circulation rue du Vernet en direction de la cave de Monsieur PELAQUIE.

Monsieur PELAQUIE a créé, à ses frais, avec le soutien de la commune, une nouvelle voie de sortie de sa propriété.

-Considérant la sécurisation des trottoirs de Palus, utilisés pour se garer , une affiche sera déposée sur les pare brises avant verbalisation.

- Concernant le projet de nomination du complexe de tennis

Madame le Maire a échangé avec le Président du Club qui doit organiser cette nomination, dans le courant de l'année, en hommage à Monsieur Serge FORT.

o- Le Peintre, Monsieur Sylvestre Guené a fait cadeau d'une toile représentant le village à la commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE , LA SEANCE EST LEVEE A 22H20
